

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

Convocation le 18 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

Secrétaire de séance : Florence TISSANDIE-VERGNE

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2022

Sous la Présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2022 comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses : 738 710,29 €	Dépenses : 311 675,00€
Recettes : 425 748,65€	+ 105 886,40€ de restes à réaliser
+ 312 961,64€ (résultat reporté)	417 561,40€
738 710,29€	Recettes : 234 072,78€
	+ 153 115,02€ (solde d'exécution reporté)
	+ 30 373,60€ de restes à réaliser
	417 561,40€

POUR : 11
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
 Le 25 mars 2022
 Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
 mois et an que dessus
 Cet acte a été publié le 29/03/2022
 Le Maire, Raoul Debar

